

II

*L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État
des États-Unis d'Amérique*

Washington, le 3 mai 1985

N° 272

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note du 3 mai 1985 qui fait mention de la conclusion des discussions entre les représentants de nos deux gouvernements concernant la modification du tarif de péages applicable à la Voie maritime du Saint-Laurent en rapport avec le partage entre la Saint Lawrence Seaway Development Corporation aux États-Unis et l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent au Canada des recettes provenant de péages, de l'application des changements administratifs pour ce qui concerne le tarif de péages susmentionné, ainsi que de la signature du Mémoire d'entente qui accompagne votre Note par les deux entités responsables de la Voie maritime.

J'ai de plus l'honneur de vous informer que ces propositions agrément au Gouvernement du Canada et de confirmer que votre Note et le Mémoire d'entente qui l'accompagne, ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constitueront entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour l'Ambassadeur,
JACQUES S. ROY

L'honorable George Shultz,
Secrétaire d'État,
Washington, D.C.